

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD160

présenté par

Mme Lebec, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 26

I. – À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« infligées »

le mot :

« prononcées » ;

II. – À la même phrase du même alinéa, après la deuxième occurrence du mot :

« sanctions »,

insérer le mot :

« prononcées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.